

ARTS ET EDUCATION

Affaire suivie par :

Marussia KANYANGA

Tel. : 01.48.50.54.96

E-mail : inscriptionculture@bondy.fr

NOTE AUX PARENTS DES ELEVES ET ELEVES
DES COURS MUNICIPAUX

Bondy, le 24 Avril 2025

OBJET : Réinscription aux cours municipaux de danse, de théâtre, d'arts plastiques et de chant

Madame, Monsieur,

Je vous invite à prendre connaissance des dates et formalités de réinscriptions aux cours municipaux de danse, de théâtre, d'arts plastiques et de chant qui se dérouleront du *lundi 8 Septembre 2025* au *samedi 27 Juin 2026*.

La fiche de réinscription ainsi que le règlement intérieur et le questionnaire et attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de la danse des cours municipaux vous seront remis prochainement par vos enseignants et adressés par mail.

Vous vous adresserez au service Accueil famille pour effectuer le calcul du nouveau quotient familial 2025-2026, en vous munissant des justificatifs suivants :

- Le livret de famille ou extrait d'acte de naissance de chaque enfant.
- La dernière quittance de loyer ou quittance EDF/GDF.
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- L'attestation de paiement CAF de l'année 2024 ou attestation de non-paiement CAF.

Ensuite, vous pourrez déposer le formulaire de réinscription auprès du service Arts et Education, en vous munissant des justificatifs suivants :

- La lettre de quotient familial 2025-2026.
- Une attestation d'assurance individuelle de responsabilité civile (valable de septembre 2025 à juin 2026)
- **Justificatifs spécifiques aux cours de danse**
 - (Elèves mineurs) Le questionnaire et attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de la danse
 - (Elèves majeurs) Un certificat médical

J'attire votre attention sur le fait qu'aucune réinscription ne pourra être acceptée en dehors de la période ci-dessous.

<p>PERIODE DE REINSCRIPTIONS : Du 12 mai au 28 mai 2025</p> <p>Retour du dossier au service Arts et Education</p>	<p>Horaires d'ouverture du Service Arts et Education : Mardi : 14h à 19h Mercredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h Jeudi : 9h à 12h30 Vendredi : 13h30 à 17h</p>
---	--

Votre réinscription sera définitivement validée après signature de l'attestation d'inscription du Service Arts et Education.

Si vous n'effectuez pas votre réinscription aux dates indiquées ci-dessus ou si vous souhaitez changer de cursus, vous êtes invités à revenir pour une nouvelle inscription **du 10 juin au 27 juin 2025** ou **du 01 septembre au 26 septembre 2025**.

Comptant sur l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleures salutations.

Pour le maire et par délégation
Gilles KASSAR
Chef du Service Arts et Education

